



## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 2 avril 2020,

### **COVID 19 – Confinement, attention aux accidents domestiques ! Votre vigilance peut faire la différence.**

Avec le confinement, les seniors sont plus isolés, pendant que les parents sont partagés entre télétravail, école à la maison et travaux domestiques et laissent ainsi les plus jeunes échapper à leur vigilance.

**Quitte à passer du temps à la maison pendant ce confinement, profitez-en pour identifier vos risques domestiques, vous familiariser aux conseils de prévention et aux gestes qui sauvent.**

#### **Des conseils pour les seniors**

Avec l'âge, les seniors deviennent moins mobiles, les os se fragilisent et les conséquences s'aggravent.

**Le risque principal réside dans les chutes.**

Des précautions simples peuvent permettre d'éviter le pire :

- **Dégagez les lieux de passages** (câbles électriques, plantes, petits meubles ...) pour sécuriser vos déplacements
- **Prenez garde aux revêtements** (coins de tapis relevés dans le salon ou absence d'antidérapants dans les pièces d'eau),
- **Rangez tout ce qui est susceptible de provoquer une chute** (notamment les tuyaux d'arrosage et les outils de jardinage dans le jardin),
- **N'hésitez pas à utiliser les rampes d'escalier ou une canne** pour garder l'équilibre et pensez à éclairer correctement vos cheminements.

#### **Des conseils pour les bricoleurs**

Durant le temps consacré au bricolage ou au jardin, les adultes s'exposent à de coupures, brûlures et électrocutions :

- **Coupez l'électricité** quand vous travaillez sur les circuits électriques
- En cas d'utilisation de **tronçonneuse ou de tondeuse**, utilisez-les avec les équipements adaptés et attendez toujours qu'ils soient en sécurité (arrêtés, débranchés) avant d'accéder aux organes de coupe.
- **Protégez-vous** (masque, lunettes, gants et tenue adaptée) **si vous manipulez des produits chimiques** et utilisez-les dans des pièces aérées en évitant tout transvasement. Maintenez tous ces objets hors de portée des enfants.

## Des conseils pour les enfants

Les enfants sont au cœur de tous les risques avec notamment un risque d'attention diminuée des parents pendant cette période de confinement.

**Les risques sont multiples** et viennent de toutes les pièces de la maison et du jardin :

- étouffement (jouet, bonbon, pièce de monnaie, cacahuète, sac plastique, mais aussi par risque d'accrochage d'une écharpe dans le jardin ...),
- défenestration,
- brûlure,
- intoxication,
- risque de morsure avec des animaux domestiques,
- chute (d'un canapé, d'une table à langer ou d'une chaise haute),
- noyade,
- électrocution ...

**Parmi les conseils de base,**

- ne laissez pas de petits objets à portée des enfants,
- rangez les sacs en plastiques ou les écharpes hors de leur portée,
- installez des bloque-portes, notamment sur les fenêtres,
- gardez toujours votre enfant sous surveillance,
- ne le laissez pas seul dans son bain même un court instant,
- rangez toujours les médicaments et les produits ménagers en hauteur et si possible dans un placard fermé à clé,
- équipez vos prises électriques de dispositifs de sécurité,
- ne confiez pas la surveillance des plus petits à d'autres enfants qui ne seraient pas en capacité de le faire.

**Attention : avec le retour des beaux jours, tout est réuni pour que surviennent des accidents domestiques dans le jardin avec les enfants.** Pendant qu'un parent passe la tondeuse ou fait de la taille de végétaux, les enfants peuvent jouer au portique ou au ballon, écharpes au vent....Des accidents dramatiques peuvent survenir : étouffement, coupure, brûlure, etc

### En cas d'accident, des gestes simples peuvent être mis en œuvre



En cas de **coupure**, nettoyez avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; n'appliquez pas de coton qui peluche et colle à la plaie. En cas de coupure profonde, consultez les urgences.

En cas de **ingestion de produit dangereux**, ne vous faites pas vomir et ne buvez rien.

En cas de **projection de produit dangereux** sur la peau ou dans les yeux, enlevez les vêtements souillés et rincez la zone touchée 10 minutes sous un filet d'eau.

En cas de **brûlure**, supprimez la cause et refroidissez le plus tôt possible la surface brûlée en laissant couler de l'eau du robinet ou de la douche sans pression sur la brûlure. Retirez les vêtements, sauf s'ils adhèrent à la peau.

En cas de **chute**, tentez de vous mettre à 4 pattes et de vous relever en douceur en prenant appui sur une chaise par exemple. En cas de douleur ou d'impossibilité, appelez les secours.

**Pour toute urgence, contactez le 112 depuis votre portable ou le 15 ou le 18 depuis votre téléphone fixe.**

- Pour découvrir les conseils de prévention sur les accidents de la vie courante, consultez :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-de-la-vie-courante>

<https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Securite/Accident-de-la-vie-courante/Des-conseils-pour-limiter-les-risques-pour-vos-enf>

- Pour éduquer les plus jeunes et se remettre à niveau, seul ou en famille, de manière ludique, pédagogique et progressive, vous pouvez consulter le site des Sapeurs-Pompiers de France en jouant à « sauve qui veut » depuis un ordinateur ou un smartphone en allant sur : <https://sauvequipeut.fr/>

Ces conseils permettront d'éviter l'augmentation de l'activité du centre 15 (régulation médicale) et une augmentation du nombre de personnes accueillies aux urgences, services qui sont aujourd'hui fortement mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19.

#### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

#### Pour obtenir des informations

Si vous souhaitez obtenir des informations sur la situation contre l'épidémie du Covid 19, merci de joindre **uniquement** le standard de la préfecture des Côtes d'Armor au 02.96.62.44.22 ou le numéro vert national au **0 800 130 000**, ceci afin de ne pas engorger les standards téléphoniques de la Gendarmerie et de la Police Nationale.